

Commission des Finances

PV n° 2 – 2019/2020

Consultation par mail du 19 Août 2019

Sous la présidence de Monsieur. Georges FLOURET

Sont consultés : MM Claude FOURNIER – Dominique HARY – Jean-Michel HENON – André LEMAIRE – Eric PICOT – Franck PORET – Patrick QUENIART.

Il a été constaté une erreur administrative dans le P.V. du 12 Août 2019, paru sur le site du district du 13 Août 2019, concernant les frais FUTSAL.

Mutualisation arbitrage 2019/2020

Annexe – Frais arbitrage

Les frais d'arbitrage des divisions suivantes donnent lieu à une caisse de péréquation dont les montants et les mensualités sont définis par le Comité Directeur, sur proposition de la Commission des finances.

Pour l'exercice 2019/2020, les montants sont définis et repris dans le barème financier, à savoir :

Départementale 1	1 700 €
Départementale 2	1 600 €
Départementale 3	600 €
Futsal Départementale 1	720 €

La Commission des finances établie le calendrier des prélèvements qui seront opérés.

Date du prélèvement	D1	D2	D3	Futsal 1
20/09/2019	200,00 €	175,00 €	70,00 €	- €
20/10/2019	200,00 €	175,00 €	70,00 €	90,00 €
20/11/2019	200,00 €	175,00 €	70,00 €	90,00 €
20/12/2019	200,00 €	175,00 €	70,00 €	90,00 €
20/01/2020	180,00 €	180,00 €	70,00 €	90,00 €
20/02/2020	180,00 €	180,00 €	70,00 €	90,00 €
20/03/2020	180,00 €	180,00 €	60,00 €	90,00 €
20/04/2020	180,00 €	180,00 €	60,00 €	90,00 €
20/05/2020	180,00 €	180,00 €	60,00 €	90,00 €
Totaux	1 700,00 €	1 600,00 €	600,00 €	720,00 €

La Commission des finances se charge du suivi du budget en collaboration avec les désignateurs de la Commission des Arbitres.

Ces tarifs sont calculés sur la base de 9 rencontres à domicile.

En cas de remise sur place, la caisse de péréquation prend en charge les déplacements des officiels la première fois. Si une nouvelle remise intervient pour le même club et équipe à domicile, un prélèvement complémentaire sera opéré à chaque nouvelle remise sur place.

Ce complément sera de

	D1	D2	D3	Futsal 1
A partir de la seconde remise sur place	90,00 €	85,00 €	35,00 €	50,00 €

En cas de forfait de l'une des équipes du groupe, les clubs seront crédités de la somme de, par match non joué à domicile.

	D1	D2	D3	Futsal 1
Remboursement	180,00 €	170,00 €	55,00 €	80,00 €

Le remboursement se fera sur simple demande du club, avant le 15 juin de la saison en cours, par le crédit du compte club.

Le secrétaire de séance
Patrick QUENIART